

La philosophie des Lumières constitue, dès le début du XVIII^e siècle, une rupture indéniable dans l'évolution des mentalités et dans l'histoire du mouvement des idées. Issus du rationalisme du XVII^e siècle, les initiateurs de ce mouvement considèrent qu'il faut tout examiner à la lumière de la raison. Tout ce qui n'est pas démontré peut donc être critiqué. Il faut ainsi comprendre ce mode de pensée en liaison avec le développement des sciences et des techniques au cours de la même période. Ce mouvement est à l'origine d'une remise en cause des principes établis dans les domaines religieux, social ou politique. Le fanatisme religieux est condamné et la tolérance devient le maître mot des philosophes. Critiquant le dogme et le culte, ils aboutissent parfois à une remise en cause totale (athéisme de Diderot) ou partielle (déisme de Voltaire) du principe divin. Le déiste est celui qui ne croît pas à l'existence d'une divinité précisément définie, mais à un Être suprême ou à un principe supérieur. Il se distingue de l'athée qui ne croît en l'existence d'aucun dieu. En 1763, Voltaire, indigné par l'affaire Jean Calas (protestant accusé d'avoir tué son fils pour l'empêcher de se convertir au catholicisme) publie son *Traité sur la tolérance*. Il affirme que le fanatisme religieux conduit à toutes sortes de malheurs, alors que la tolérance religieuse permet le bonheur de l'homme.

Cette critique du principe divin aboutit à une remise en cause de l'absolutisme royal dont les fondements reposent sur le droit divin. Il s'agit dès lors d'imaginer le meilleur système politique capable d'assurer le bonheur des hommes. Le droit au bonheur, le bien du peuple et la souveraineté populaire deviennent des principes partagés par l'ensemble des intellectuels appartenant au mouvement. Cependant, des divergences apparaissent sur les moyens nécessaires et sur le degré de liberté ou d'égalité à accorder au peuple. Les philosophes rejettent l'absolutisme, mais pas nécessairement la monarchie. Ils sont favorables à une monarchie limitée, comme en Angleterre où les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) sont séparés pour garantir les libertés publiques. Tel est le cas de Montesquieu dans *De l'esprit des lois* (1748) qui est favorable à une monarchie modérée dans laquelle la liberté individuelle serait garantie par la séparation des pouvoirs. Pour Diderot, le roi n'est qu'un homme comme les autres qui ne peut gouverner qu'avec le consentement de la nation. Quant à Voltaire, son idéal s'inscrit dans une monarchie éclairée où le roi gouverne en vue du bonheur de ses sujets. Il prône la tolérance et la liberté en politique mais aussi en économie. Rousseau, dans le *Contrat social* (1762) va encore plus loin dans les revendications. Pour lui, les hommes sont nés libres et égaux et aspirent à la démocratie où le pouvoir appartient au peuple.

Malgré la censure, les idées nouvelles parviennent à circuler dans les salons littéraires, les cafés (café Procope), la presse, ou au théâtre où nobles et bourgeois se réunissent. Le lieu d'élaboration de la pensée n'est plus la cour mais de petites institutions indépendantes (les académies). Les idées des Lumières ne s'adressent cependant qu'à une élite. Le modèle des Lumières s'est propagé au reste de l'Europe (« *illumismo* », « *Aufklärung* », « *enlightment* »), enrichissant une pensée critique commune à l'origine des mouvements de révoltes et de révolutions de la fin du XVIII^e siècle.